



Comité Départemental de Pétanque de la Guyane

REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS 2010

Le Comité Départemental de Pétanque de Guyane, organise les qualifications pour les championnats de ligue « Antilles - Guyane », les championnats de Guyane. Les règles communes suivantes seront appliquées pour ces différentes compétitions :

1. Les présidents de club transmettront au CDPG, les bordereaux d'inscription de leurs équipes pour **8 heures le samedi matin, que les compétitions se déroulent le samedi ou le dimanche, par mail à elmira.l@wanadoo.fr, philip.patrick@wanadoo.fr, s6054.primerose@wanadoo.fr.**
2. Le tirage au sort se fera le samedi pour les compétitions du dimanche dans un club de l'île Cayenne, en présence de responsables du CDPG, d'un arbitre, des délégués désignés, et des joueurs désirant y participer. Il aura lieu à 11 heures. Pour les compétitions du samedi, le tirage sera fait sur place, 1 heure avant le début de la compétition.
3. Pour les compétitions du samedi, jet du but à **15 heures**.
4. Pour les compétitions du dimanche et des jours fériés, jet du but à **9 heures**.
5. Possibilité de changer de joueurs dans une équipe jusqu'à l'annonce du tirage (15 minutes avant le coup de sifflet de l'arbitre).
6. Les responsables de club ou les délégués, devront être présents au moins **45 minutes** avant le début de la compétition pour :
 - a) régler les inscriptions
 - b) déposer les licences.
7. Annonce du tirage **15 minutes** avant le début de la compétition en présence de tous les compétiteurs.
8. Pour ces compétitions, les joueurs devront être revêtus de la tenue qui leur a été remise par leur club. Cette tenue, uniforme par équipe, s'entend : d'un haut avec manches au moins courtes, d'un pantalon au moins en dessous du genou et de chaussures fermées. Le sponsort peut être différent sur les maillots. **Pour les finales et championnats se déroulant sur une seule journée, le bas sera obligatoirement blanc.**
9. Afin de permettre le respect des horaires il sera fait application des articles 31 – 32 – 33 et 34 du règlement officiel de jeu de pétanque.
10. Toutes équipes ou joueurs engagés absents le jour de la compétition devra se justifier devant la commission de discipline (sanction pécuniaire possible).
11. Prix des inscriptions fixé à **7 € par joueur**.

SENIORS

12. Toutes les parties de poule se joueront en 11 points pour les triplètes et les doublettes.

Le président du C.D.P.G.

Serge PRIMEROSE